Fiche signalétique

Date de révision 27-sept.-2019 **Version** 15 **Remplace la date du :** 23-sept.-2019

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit **ACRYLIC URETHANE SS - CANDY AP**

Code du produit **AD-712.G01**

N° ID/ONU UN1263

Utilisation recommandée Peinture, Revêtements

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

ADVANTAGE REFINISH PRODUCTS
a division of IAMG/International Autobody Marketing Group
1505 N. Hayden Road
Suite 111
Scottsdale, AZ 85257
www.AdvantageRefinish.com
1-87REFINISH

ADVANTAGE REFINISH PRODUCTS
a division of IAMG/International Autobody Marketing Group
1368 United Blvd.
Unit 102
Coquitlam, BC V3K 6Y2
www.AdvantageRefinish.com
1-87REFINISH

Adresse de courriel Aucun renseignement disponible

Numéros de téléphone d'urgence Chemtrec: 800-424-9300

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur **DANGER**

MENTIONS DE DANGER
Liquide et vapeurs très inflammables
Cause une irritation de la peau
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

PRÉVENTION
Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

INTERVENTION
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

INHALATION
EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

INGESTION
NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

INCENDIE
En cas d'incendie : Utiliser du CO_2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

ENTREPOSAGE
Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

ÉLIMINATION
Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

AUTRES DANGERS
Non applicable.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE
0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids

Methyl n-amyl ketone	110-43-0	10 - 30 *
Methyl acetate	79-20-9	7 - 13 *
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	98-56-6	5 - 10 *
Methyl propyl ketone	107-87-9	3 - 7 *
ACÉTATE DE N-BUTYLE	123-86-4	3 - 7 *
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	0.5 - 1.5 *
Zirconium ethyl hexoate	22464-99-9	0.1 - 1 *
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate	41556-26-7	0.1 - 1 *
Carbon black	1333-86-4	0.1 - 1 *
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester	82919-37-7	0.1 - 1 *
Ethylbenzene	100-41-4	0.1 - 1 *

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Section 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Contact avec les yeux
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION
EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

INGESTION
EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide inflammable.

Point d'éclair 9 °F / -13 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion
Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges Aucun renseignement disponible.

électrostatiques

Agents extincteurs appropriés
Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau puissant

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

Dangers spécifiques du produit
La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Équipement de protection particulier pour les pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles
Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions environnementales
Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement
Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage
Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire
Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

Considérations générales sur l'hygiène
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage
Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en

position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition
Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Methyl n-amyl ketone 110-43-0	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m³	TWA: 50 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 115 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 465 mg/m³
Methyl acetate 79-20-9	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 606 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 757 mg/m³	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 606 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 757 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 610 mg/m³
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- 98-56-6	TWA: 2.5 mg/m³ F	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³	TWA: 2.5 mg/m³ F
Methyl propyl ketone 107-87-9	STEL: 150 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 705 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 881 mg/m³	TWA: 150 ppm STEL: 250 ppm	STEL: 150 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 530 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m³
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	STEL: 150 ppm TWA: 50 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m³	TWA: 20 ppm	TWA: 150 ppm STEL: 200 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m³	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m³
Zirconium ethyl hexoate 22464-99-9	STEL: 10 mg/m³ Zr TWA: 5 mg/m³ Zr	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m³ STEL: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/m³ Zr
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3 mg/m³ inhalable particulate matter	TWA: 3.5 mg/m³	TWA: 3 mg/m³	TWA: 3 mg/m³	TWA: 3.5 mg/m³	TWA: 3.5 mg/m³
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m³

Mesures d'ingénierie
Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains
Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps
Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées.

Protection respiratoire
Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Protection thermique
Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Rouge foncé
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	57 °C / 135 °F
Point d'éclair	-13 °C / 9 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité (Livre par Gallon)	8.46
Densité	1.01
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Bases fortes. Agents oxydants forts. Acides forts. Amines.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures. Chlore.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux
Provoque une sévère irritation des yeux
Contact avec la peau
Peut provoquer une allergie cutanée
Cause une irritation de la peau
INGESTION
Non applicable

INHALATION
Non applicable

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Methyl n-amyl ketone 110-43-0	= 1600 mg/kg (Rat) = 1670 mg/kg (Rat)	= 12600 µL/kg (Rabbit) = 12.6 mL/kg (Rabbit)	2000 - 4000 ppm (Rat) 6 h
Methyl acetate 79-20-9	> 5 g/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	= 16000 ppm (Rat) 4 h
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- 98-56-6	= 13 g/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	= 33 mg/L (Rat) 4 h
Methyl propyl ketone 107-87-9	= 1600 mg/kg (Rat)	= 6500 mg/kg (Rabbit) = 6480 mg/kg (Rat)	2000 - 4000 ppm (Rat) 4 h
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	= 10768 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 390 ppm (Rat) 4 h
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic 64742-95-6	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h
Zirconium ethyl hexoate 22464-99-9	-	-	-
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate 41556-26-7	= 2615 mg/kg (Rat)	-	-
Carbon black 1333-86-4	> 15400 mg/kg (Rat)	> 3 g/kg (Rabbit)	-
Decanedioic acid, 1-methyl 10-(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidinyl) ester 82919-37-7	-	-	-
Ethylbenzene 100-41-4	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.4 mg/L (Rat) 4 h

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 2593 Mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 10.9 Mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur) 80 Mg/l

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité
Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Carbon black 1333-86-4	A3	Group 2B		X
Ethylbenzene 100-41-4	A3	Group 2B		X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
A3 - cancérogène chez l'animal.
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme.
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Cause une irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée
Sensibilisation respiratoire Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer
Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non applicable
Risque d'aspiration Non applicable

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité
Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Persistance et dégradabilité
Aucun renseignement disponible

Bioaccumulation
Aucun renseignement disponible

Mobilité
Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	TMD	IMDG	IATA
N° ID/ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Nom officiel d'expédition	Peinture	Peinture	Peinture
Classe de danger	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II
Danger pour l'environnement			
Dispositions particulières		163, 367	A3, A72, A192
		EmS-N°	
		F-E, S-E	

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Aucun renseignement disponible

Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada Tous les composants ne sont pas inscrits ou exemptés d'une inscription

Nom chimique	Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Methyl n-amyl ketone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Methyl acetate	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic

	Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Methyl propyl ketone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
ACÉTATE DE N-BUTYLE	Part 5, Individual Substances
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	Part 5, Other Groups and Mixtures
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé 2*
** = Danger chronique pour la santé*
Inflammabilité 3
Dangers physiques 0
PROTECTION INDIVIDUELLE X

Préparée par Regulatory Department

Date de révision 27-sept.-2019
Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique